



NAGE AVEC PALMES

SÉLECTIONS EN ÉQUIPE DE FRANCE JUNIOR

**CHAMPIONNAT DU MONDE
« Piscine » et « Eau Libre – Longue Distance »
Annemasse – France
Du 26 juin au 11 juillet 2016**

**Décisions du Comité de Sélection
En date du 23 avril 2016**

COLLECTIF JUNIOR
Championnat du Monde 2016

RAPPELS

Objectif 2016

- Gagner au moins 5 médailles dont 2 titres.
- 100% des sélectionnés dans les 16 premiers et 1 sur 2 en finale.
- Faire progresser le rang de la France de la 9ème à la 7ème place.

Programme d'action

- Participation au championnat de France « Élite Piscine » du 13 au 15 mai 2016 à Chartres (Equipe de France Piscine et sportifs prétendant à une sélection en LD).
- Participation au championnat de France « LD » du 28 au 29 mai 2016 à Toulouse (Équipe de France LD uniquement).
- Stage de préparation au Championnat du Monde Junior du 26 juin au 3 juillet 2016 (Annemasse / France).

Echéance terminale

Le championnat du Monde Junior qui se déroulera à Annemasse en France du 4 au 11 juillet 2016.

Epreuves individuelles :

- Sprint : 50 SF / 50 BI / 50 AP / 100 SF / 100 BI / 100 IM.
- Demi-fond : 200 SF / 200 BI / 400 SF / 400 IM.
- Fond : 800 SF / 1500 SF.
- Longue distance : 6000 SF.

Épreuves de relais :

- Piscine : 4 x 100 SF / 4 x 200 SF.
- LD : 4 x 2000 SF (mixte).

Modalités de sélection

Cf. règlement commun aux Équipes de France validé en date du 17 octobre 2015 et du règlement de sélection spécifique à l'Équipe de France Junior de Nage avec Palmes validé en date du 17 octobre 2015.

(Extraits)

Piscine

Sur la base du classement du Meeting National de Montluçon du 15 au 17 avril 2016.

Avoir réalisé au moins 2 Temps Sélection Junior (TSJ) 2016 quelle que soit l'épreuve et être classé dans les 2 premiers de l'épreuve dans laquelle le TSJ 2016 est réalisé.

Longue Distance

Sur la base du classement du Meeting National de Montluçon du 15 au 17 avril 2016 (épreuves du 800 et du 1500 SF) et de l'épreuve de sélection sur 2000m à Chartres le 16 mai 2016.

Avoir réalisé 1 Temps Qualification Junior (TQJ) 2016 dans l'épreuve du 1500 SF ou, à défaut, dans l'épreuve du 800 SF et être classé dans les 2 premiers de l'épreuve du 2000 m dans sa catégorie (garçon ou fille) avec un écart de temps au maximum de 104 % du temps du vainqueur pour le second.

En cas d'égalité, le nageur ayant réalisé la meilleure performance lors des séries dans l'épreuve considérée sera proposé à la sélection. En cas de finale directe, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TSJ 2016 au cours des épreuves de sélection sera proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé le plus de TSJ 2016 à l'occasion des meetings nationaux et des manches de Coupe du Monde des Clubs de la saison 2016 sera proposé à la sélection.

Si le nombre de sportif ayant satisfait les règles de sélection est supérieur à l'effectif prévu, le départage des sportifs proposés à la sélection sera opéré sur les bases suivantes :

- prise en compte du nombre de TSJ 2016 réalisés par chaque sportif pendant les épreuves de sélection et lors des compétitions ayant servis à la réalisation des TQJ 2016.
- prise en compte des résultats internationaux 2015 et 2016.
- prise en compte du profil de chaque sportif au regard des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance de l'Équipe de France, en individuel et en équipe (relais).

Engagements

L'épreuve dans laquelle un sportif a réalisé ses TSJ n'induit pas systématiquement que celui-ci est titulaire de fait d'une place pour participer à ladite épreuve lors de la compétition internationale pour laquelle il est sélectionné.

Le choix des épreuves et le nombre d'épreuves nagées par sportif relèvent d'un choix stratégique de l'entraîneur coordonnateur de l'Équipe de France après accord du DTN, choix réalisé en concertation préalable avec les entraîneurs de l'Équipe de France, le sportif et l'entraîneur en charge de sa préparation terminale et ce, au regard de ses meilleures performances de la saison, de son expérience et de son niveau de compétitivité à l'instant « t ».

Les engagements nominatifs par épreuve se feront dans la limite de 2 nageurs par épreuve en piscine (sans limite de nombre en « LD »).

Un sportif sélectionné en « Piscine » peut se voir engagé sur une épreuve de « LD » et vis-versa, si besoin est, dans l'intérêt de l'Équipe de France.

Tous les sportifs sélectionnés à titre individuel sont éligibles au titre des relais « Piscine » et « LD ».

La composition et l'ordre des relais sont officialisés pendant la compétition internationale ciblée au regard des performances individuelles réalisées. Ils relèvent du seul choix de l'entraîneur coordonnateur de l'Équipe de France après accord du DTN.

Les sportifs se doivent d'accepter les choix d'engagement qui seront actés par le DTN sous peine de se voir invalider leur sélection en Équipe de France.

Obligations des sportifs sélectionnés

Les sportifs sélectionnés doivent :

- Etre titulaire d'une licence FFESSM et d'une AIA à jour ;
- Avoir payé ses factures éventuelles à la FFESSM
- Être à jour de leur surveillance médicale réglementaire (SMR) pour les sportifs en liste SHN ou Espoir ou, pour les non listés, présenter un certificat médical datant de moins de 12 mois (visite générale approfondie auprès d'un médecin du sport)
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur

DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Précision : les épreuves de sélection ont été organisées selon le nouveau format international à savoir sur la base d'une seule course par distance avec des séries par temps d'engagement et par catégorie d'âge (Sénior / U - 18).

Décision n°1

Afin de départager les nageurs ayant réalisé au moins 2 TSJ dans les mêmes épreuves, le Comité de Sélection décide d'ajouter une règle de départage à savoir : sont sélectionnés les 2 meilleurs nageurs qui obtiennent le moins de points à l'addition des places des 2 meilleures épreuves (1^{er} de l'épreuve : 1 point ; 2^{ème} de l'épreuve : 2 points ; etc...).

Décision n°2

En raison du déficit de sélectionnés en individuel dans plusieurs épreuves et du fait que le championnat du Monde soit organisé en France, le Comité de Sélection décide d'ajouter des règles de repêchage aux règles de sélection afin d'atteindre les objectifs fixés et notamment offrir aux meilleurs U15 la possibilité de vivre une première expérience de confrontation internationale.

En individuel

Le Comité de Sélection décide de mettre en place une procédure de repêchage dans l'objectif d'engager 2 nageurs performants dans chaque épreuve.

Pour être « repêché », le sportif devra (soit l'une, soit l'autre des conditions) :

- Avoir réalisé au moins 1 TSJ 2016 (au lieu de 2) lors de la compétition de sélection.
- Avoir réalisé au moins 3 TQJ 2016 lors de la compétition de sélection.

Les repêchages se feront dans la limite des places disponibles par épreuve après une première sélection des sportifs au regard des règles de sélection initialement établies.

Le départage entre les sportifs ayant réalisé au moins 3 TQJ se fera sur la base de la règle définie en « décision n°1 » et du nombre de TQJ réalisés lors de la compétition de sélection avec priorité en cas d'égalité persistante aux sportifs U15.

En relais

Le Comité de Sélection décide de mettre en place une procédure de repêchage dans l'objectif de former les futurs relais seniors et de développer l'esprit d'équipe.

Pour être « repêché » au titre des relais, le sportif devra (conditions cumulatives) :

- Être classé dans les 4 premiers de l'épreuve du 100 SF ou du 200 SF de la compétition de sélection
- Avoir réalisé au moins 1 TQJ 2016 sur le 100 SF ou le 200 SF de la compétition de sélection.

LISTE DES SPORTIFS SÉLECTIONNÉS (PISCINE)

A l'issue des épreuves de sélection qui se sont déroulées du 15 au 17 avril 2016 à Montluçon, sont sélectionnés au regard de la stricte application des règles de sélection en Équipe de France Junior NAP 2016, les sportifs suivants :

En SF AP IM

HOMMES - 4

Nom / Prénom	Club	Région
DISERIO Lorenzo	CCNP	Provence Alpes
DUMARD Louis	PAC	Bretagne Pays de Loire
THIL Alexandre Léo	UEP	Est
ZUGMEYER Colas	CPS	Est

FEMMES - 4

Nom / Prénom	Club	Région
CORMERAIS Marion	CNHC	Ile de France Picardie
DOUYERE Manon	CSG	Normandie
LE FLEM Margot	PAN	Provence Alpes
LOISEL Nora	CSG	Normandie

En BI

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
GAREC Léo	PAC	Bretagne Pays de Loire
JACOMINO Enzo	CCNP	Provence Alpes

FEMMES - 0

Nom / Prénom	Club	Région
/		

LISTE DES SPORTIFS REPÊCHÉS ET SÉLECTIONNÉS EN PISCINE

En application des règles de « repêchage » décidées par la Comité de Sélection, les sportifs suivants sont sélectionnés en Équipe de France Junior NAP 2016 :

En SF AP IM

HOMMES - 4

Nom / Prénom	Club	Région
BENOIT Valentin	CSG	Normandie
HENRY Guillaume	CAAP	Provence Alpes
REVERBEL Gabin	PAN	Provence Alpes
THIL Lucas Andreï	UEP	Est

FEMMES - 1

Nom / Prénom	Club	Région
FERMENT Manon	CSG	Normandie

BI

FEMMES - 3

Nom / Prénom	Club	Région
ARCAMBAL Alexandra	PAN	Provence Alpes
CORMERAIS Marion	CNHC	Ile de France Picardie
HERVET Marine	CSL	Bretagne Pays de Loire

Fait à Marseille le 23 avril 2016

Le DTN
Richard THOMAS